

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH

Délibération

N° 2022\_7\_3

Convocation du 15 décembre 2022

Le 20 décembre 2022 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Gérard ALAZARD, Mme Delphine AZNAR, Mme Claudine AUDOIN, M. Pierre BALTENWECK, M. Floréal CARBONIE SUILS, Mme Christine CALVO, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

## **EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION:**

Mme Cécile DOUELLE a donné procuration à M. Bernard PIASER Mme Lydie LAFON a donné procuration à Mme Christine CALVO M. Pierre BORREDON a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS Mme Christina GARRIGUES a donné procuration à M. Patrice CASTANIER

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK** 

#### LA SÉANCE SE POURSUIVANT

# Délibération n° 2022\_7\_3 : Demande de subvention Rénovation de la piscine municipale et ses bassins

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du22 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé le choix de la Maitrise d'œuvre pour la rénovation de la piscine municipale et ses bassins.

Le cabinet Sol et Cité a fait parvenir l'Avant-Projet Sommaire.

Le coût prévisionnel des travaux tels qu'il ressort des études d'Avant-Projet Sommaire du Maître d'œuvre s'élève à 1 371 735,50€.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de solliciter des subventions des partenaires suivants :

- L'État
- le conseil Régional Occitanie ;
- le conseil Départemental du lot;
- le PETR Grand Quercy
- la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble

### Description des recettes et subventions à solliciter sur montant HT

Origine des subventions sollicitées	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage sollicité	Subventions sollicitées en €	Subventions obtenues en €
Etat – DETR 2023	1 371 735,50	30%	411 520,65	En attente
Etat – DSIL 2023	1 371 735,50	20%	274 347,10	En attente
Région Occitanie	1 371 735,50	10%	137 173,55	En attente
Département du Lot	1 371 735,50	7.5%	102 880,16	En attente
PETR Grand Quercy - LEADER	1 371 735,50	3,65 %	50 000	En attente
Origine de l'autofinancement	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage autofinancement	Autofinancement en €	/
Commune de LUZECH	1 371 735,50	28,85%	395 814,04	/
Fond de concours CCVLV	1 371 735,50	-	150 000	En attente

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'opération et le coût prévisionnel des travaux établi en phase Avant-Projet Sommaire qui en découle de 1 371 735,50 €. HT ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil régional Occitanie, du conseil départemental du Lot, du PETR Grand Quercy, de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et la CAF.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- d'approuver l'opération et le coût prévisionnel des travaux établi en phase Avant-Projet Sommaire qui en découle de 1 371 735,50 €.HT ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil régional Occitanie, du conseil départemental du Lot, du PETR Grand Quercy et de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à effectuer toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 4	Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 21/12/2022

ΓURE LE : Pour expédition conforme,

Le Maire,

DATE DE MISE EN LIGNE :

21/12/2022 Monsieur Bernard PIASER